

# Compte rendu du conseil municipal du vendredi 28 NOVEMBRE 2014

Le vendredi 28 Novembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame BOURGEOIS, maire.

Membres présents : Mme Martinez, Mrs Couasnon, Bertrand, Bressy, Guérin, Jacob, Lohy, Payan, Saunier.

Membres excusés : Mme DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS

Mme GIRBAL qui a donné pouvoir à M. COUASNON

Mme LEMARCHAND qui a donné pouvoir à M. LOHY

M. PAYSANT qui a donné pouvoir à M. SAUNIER

Absente : Madame SALIOU

Secrétaire de séance : Mme Martinez

## ORDRE DU JOUR :

### *Taxe d'aménagement (TEL)*

Madame le Maire rappelle que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune et qu'elle est applicable depuis 2011 au taux de 4 %. Le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire la taxe d'aménagement au taux de 5 %. A noter que cette taxe est payable en 2 fois. Cette décision est valable pour 1 an reconductible.

Vote : 10 voix pour, 1 abstention Mr BERTRAND, 2 contre Mr COUASNON, Mme GIRBAL (pouvoir à M. COUASNON).

### *Virements de crédits section investissement :*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur l'exercice 2014

## CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2151	ONA	RESEAUX DE VOIRIE	5 000,00
21	2152	ONA	INSTALLATION DE VOIRIE	10 000,00
21	21316	ONA	EQUIPEMENT CIMETIERE	8 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>23 000,00</b>

## CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	202	ONA	DOCUMENT URBANISME	- 23 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>- 23 000,00</b>

### *Crédits supplémentaires*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur l'exercice 2014 :

## COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	-5 391,00
042	6811	Dotation amortissement immobilisations incorporelles	+ 5 391,00
		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

## COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OFI	Virement de la section de fonctionnement	-5 391,00
040	28041512	OFI	Dotat amortissement immobilisations incorporelles	+ 5 391,00
			<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

### *Virement de crédits section de fonctionnement*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2014

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	657362	SUBVENTION FONCTIONNEMENT CCAS	4 800,00
012	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	3 500,00
		<b>TOTAL</b>	<b>8 300,00</b>

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS	-8 300,00
		<b>TOTAL</b>	<b>-8 300,00</b>

### *Don Association Familiale Rurale (AFR)*

Suite à la dissolution de l'AFR cette association a décidé de faire don à la Commune de la somme de 1 146,17 € afin de solder les comptes. Ce don est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui décide que cette somme sera transférer au CCAS.

### *Augmentation durée hebdomadaire de service*

Pour un meilleur fonctionnement de la garderie, le conseil municipal décide d'augmenter de 10 heures par semaine la durée de travail de l'employée communale Mme GEAY Christine, la passant d'un temps incomplet 25/35<sup>ème</sup> à un temps complet de 35 Heures. Cette modification prend effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

### *Tarif Garderie.*

Suite à l'analyse du coût du fonctionnement de la garderie, à l'ajout d'un personnel communal afin de retrouver un équilibre budgétaire et un alignement par rapport aux communes avoisinantes. Le conseil municipal a voté une augmentation de 18%, soit de 4 Euros sur le forfait de la garderie. Une autre augmentation est envisagée courant 2015. Vote : 8 voix pour, 4 abstentions Mme LEMARCHAND (pouvoir à M. LOHY) Mrs BRESSY, GUERIN, LOHY, 2 contre Mme MARTINEZ, M. PAYAN

### *Désignation des délégués au transport scolaire pour la Communauté de Communes Eure Madrie Seine*

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à l'élection des délégués. Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité désigne : Mme BOURGEOIS Déléguée Titulaire, Mme MARTINEZ Déléguée Suppléante.

### *Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2010 et 2011*

Mme le Maire indique à l'assemblée municipale que Mme le Receveur Municipal lui a fait part que certaines créances sont irrécouvrables par l'insolvabilité ou la disparition des débiteurs. Il faut donc délibérer sur leur admission en non-valeurs.

Après en avoir délibérer par :

8 voix pour, 2 Contre : Mme MARTINEZ, M. PAYAN, 4 Abstentions : Mme LEMARCHAND (pouvoir à M. LOHY), Mrs BRESSY, GUERIN, LOHY

Le conseil municipal décide de la mise en non-valeur de la somme de 34,80 €.

### *Clôture et Regroupement de Régies*

Mme le Maire informe ses collègues qu'il avait été créé les :

- 17/09/1984 une régie de recettes pour encaisser les paiements des repas de cantine

- 30/09/1998 une régie de recettes pour encaisser les règlements de garderie périscolaire
- 05/11/2007 une régie d'avance pour le paiement d'acompte pour les sorties scolaires, les spectacles scolaires et l'achat de petites fournitures.

Elle signale que la régie d'avance n'a été utilisée qu'une seule fois et les services fiscaux demandent de procéder à sa clôture. Mme le Maire indique que pour répondre à la demande de nombreux parents depuis le 1/11/2014 2 nouveaux mode de paiements sont à leur disposition pour les règlements de la cantine et de la garderie : par internet (système TIPI moyen de paiement sûr, facile et rapide, service disponible 7j/7 et 24h/24 de façon sécurisée) ou par prélèvement. Elle demande à ses collègues de l'autoriser à clôturer ces 3 régies, et de regrouper les régies de recettes de la location de la Salle des Fêtes et de la Vente de tickets de cinéma.

Après en avoir délibéré à l'unanimité l'assemblée municipale donne son accord et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces opérations.

### *Dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité autorisation au Maire de la signature d'une convention*

Vu le décret n° 2005-324 du 7/4/2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité dématérialisé) dispositif de télétransmission mis en œuvre par le Ministère de l'Intérieur. Les avantages attendus de la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes. Il convient de choisir un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère. La Société JVS Mairistem en charge des logiciels informatique de la Commune a un programme (IXBUS-SRCI) qui répond aux critères d'homologation.

Vote : 12 voix pour, 2 abstentions Mr COUASNON, Mme GIRBAL (pouvoir à M. COUASNON)

Autorise Madame le Maire à :

- Signer la convention avec le représentant de l'Etat,
- Acquérir un certificat de signature électronique
- Signer les différents documents, avec l'opérateur de télétransmission retenu, nécessaire à la télétransmission

### *Questions diverses*

Mme Martinez :

La nouvelle convention de la salle des fêtes sera mise en place progressivement à partir de janvier 2015

M. Saunier :

Suite à la réunion du SIEGE fait part de l'installation de borne électrique pour recharger les voitures. L'installation qui sera à la charge d'EDF.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 45